

Une démarche partenariale
engagée depuis 2013

3 sites
classés

30 km
de linéaire côtier

107 km²
de superficie

30 000
habitants à l'année

LES DERNIÈRES INFOS
DU GRAND SITE FALAISES D'ÉTRETAT
CÔTE D'ALBÂTRE

Plus d'informations sur la Maison de Site et la démarche



Renseignements par mail
ogsfalaisesetretat@seinemaritime.fr

Informations sur le Réseau Grands Sites de France
www.grandsitedefrance.com

Conception et réalisation : Département de la Seine-Maritime / Direction de la Communication et de l'Information



LES DERNIÈRES INFOS DU GRAND SITE FALAISES D'ÉTRETAT CÔTE D'ALBÂTRE

FÉCAMP CAUX LITTORAL • LE HAVRE SEINE MÉTROPOLÉ • SAINT-LÉONARD
YPORT • BORDEAUX-SAINT-CLAIR • VATTETOT-SUR-MER • ÉTRETAT • FÉCAMP
LES LOGES • LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER • FROBERVILLE • BÉNOUVILLE
CRIQUEBEUF-EN-CAUX • LE TILLEUL • SAINT-JOUIN-BRUNEVAL



OÙ EN SOMMES-NOUS ?
SAISON 2022



76

SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT



© SMA - V. Rustuel

Tout savoir sur le Grand Site

UN GRAND SITE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un territoire exceptionnel, très fréquenté et reconnu pour ses paysages, sa biodiversité, son patrimoine historique et culturel. Il est engagé dans une démarche exigeante de préservation du paysage et de gestion de la fréquentation touristique. Vous en avez sûrement déjà visité d'autres, parmi eux : Le Marais Poitevin, la Baie de Somme, Le Cap d'Erquy-Cap Fréhel...

LE GRAND SITE FALAISES D'ÉTRETAT-CÔTE D'ALBÂTRE ?

Il s'étend sur 13 communes de Saint-Jouin-Bruneval à Fécamp fédérées par le Département de la Seine-Maritime en partenariat avec les agglomérations Le Havre Seine Métropole et Fécamp Caux Littoral pour obtenir le label "Grand Site de France". Ce label prestigieux attribué par le Ministère de l'écologie récompense une bonne gestion conciliant la préservation du paysage, de l'esprit des lieux avec l'amélioration de l'accueil du public et du cadre de vie des habitants.

DES PAYSAGES D'EXCEPTION !

Le Grand Site possède une mosaïque de paysages connus mondialement : du plateau agricole et verdoyant aux hautes falaises de craies blanches entrecoupées de valleuses, accès intimistes aux plages de galets ... Ces paysages sont composés de sites classés et, par conséquent, sont protégés par la réglementation des monuments naturels et des sites du 2 mai 1930. Ainsi, avec Notre-Dame du salut à Fécamp, la Côte d'Albâtre et la Valleuse de Bruneval, c'est près de 14 % de la surface du territoire qui se trouve en site classé. 80% est occupée par l'agriculture. Ces paysages créent un tout indissociable qui révèle « l'esprit des lieux » du Grand Site.

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Le Grand Site est particulièrement fréquenté. Plus d'1 million de visiteurs par an viennent pour le visiter. Face à cette affluence, un programme d'actions ambitieux a été élaboré par les partenaires pour protéger les paysages, organiser les déplacements et favoriser l'immersion des visiteurs. Il a été validé en 2019 par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.



Actions concrètes déjà mises en œuvre

MOBILITÉS

- Stationnement temporaire gratuit à l'entrée d'Étretat avec un cheminement piétonnier apaisé vers le centre bourg
- Réaménagement du parking de la gare
- Mise en place d'un billet unique Paris-Étretat (combinaison train et car)
- Réhabilitation du sentier du littoral entre Étretat et le Phare d'Antifer
- Balisage d'itinéraires de randonnée pédestre pour découvrir l'arrière-pays
- Stationnements temporaires avec des cheminements piétonniers vers le littoral, à Bénouville et La Poterie Cap d'Antifer

LES PARTENAIRES

Beaucoup d'acteurs participent à la mise en œuvre de ce programme aux côtés du Département :

- Les communes et intercommunalités
- Les services de l'État
- Les partenaires institutionnels : Conservatoire du Littoral, Offices de tourisme, Seine Maritime Attractivité, Chambre d'agriculture, Conseil d'architecture de l'urbanisme et de l'environnement...
- Les habitants et acteurs socio-économiques du territoire

PAYSAGE

- Un guichet unique agricole pour accompagner les agriculteurs dans la mise en conformité de leur projet avec les réglementations liées au paysage
- La renaturation de la falaise d'Amont à Étretat par le Conservatoire du Littoral
- Ateliers de lecture du paysage avec les élus et les habitants pour poser les bases du futur plan paysage

IMMERSION

- Organisation d'une randonnée agricole annuelle pour valoriser l'agriculture, les paysages et rencontrer les exploitants
- Mise en place d'un point information itinérant pour les habitants et les visiteurs sur la période estivale, appelé le Grand Sit'info.

CONTRIBUER À LA DÉMARCHÉ

Le site est très fréquenté en période estivale et lors des longs week-ends mais visiteurs et habitants peuvent contribuer à l'apaisement de ces périodes, et à la démarche Grand Site, en suivant quelques gestes clés :

- Anticiper son voyage et préparer ses déplacements sur le site
- Privilégier une mobilité douce et les transports en commun
- Emprunter et rester uniquement sur les sentiers ouverts et balisés
- Prendre en charge ses déchets, en les transportant, en randonnée en les déposant dans les poubelles en ville
- Respecter les usagers (promeneurs, cavaliers,...), le passage d'engins agricoles, les habitants et les propriétés privées (agricoles, habitations, ...).
- Privilégier la photo au ramassage ou à la cueillette. Les galets protègent naturellement les digues contre l'érosion, il est interdit de les ramasser. Un galet ramassé = 90€ d'amende.

D'autres actions sont à venir

Mise en place de navettes à Étretat, développement des offres cyclables, restauration de la descente à la mer de la Valleuse d'Antifer au Tilleul, aménagement d'un pôle mobilités aux Loges, ou encore la renaturation de la falaise d'Aval à Étretat.

En attendant, le territoire est engagé dans la réalisation d'un plan paysage pour définir sa stratégie globale d'aménagement et de valorisation des paysages.



© CD76 - M. Deshayes